



## Rétrospective sur le théâtre en 2015

Dans le cadre des estivales en Pays de Nied organisé par l'Union Locale MJC Pays de Nied et Scènes et Territoires en Lorraine, la compagnie le bonhomme à ressort a investi la réserve naturelle fin août. Les membres de cette compagnie se sont amusés à créer une ambiance imaginaire et loufoque d'une nature sauvage qui a chassé l'homme des lieux.

C'est sous un grand soleil que 60 personnes ont pu jouer d'instruments de musique étonnants, rires et danser avec ces drôles de personnages créés pour l'occasion.



## La réglementation au sein de la Réserve

Depuis la création de la réserve naturelle régionale de la Zone Humide du Moulin, il existe une réglementation spécifique qui s'y applique et qui interdit entre autres sur tous les terrains situés dans le périmètre de la réserve naturelle :

- le dérangement des animaux ;
- l'introduction d'espèces animales ou végétales ;
- la photographie naturaliste ;
- le prélèvement de végétaux ;
- le dépôt de déchets ;
- le feu ;
- les chiens non tenus en laisse ;
- la circulation des véhicules à moteur ;
- le campement ;
- la baignade.

*Merci de nous aider à préserver ce patrimoine naturel en respectant ce règlement.*

Les contrevenants s'exposent à une amende.

LA LETTRE  
D'INFORMATIONS DE LA  
RÉSERVE NATURELLE  
RÉGIONALE DE LA ZONE  
HUMIDE DU MOULIN DE  
VELVING-TÉTERCHEN  
EST ÉDITÉE PAR LE  
CONSERVATOIRE D'ESPACES  
NATURELS DE LORRAINE

Siège social CEN Lorraine  
3, rue du Président Robert Schuman  
57400 SARREBOURG  
Tél. 03 87 03 00 90  
censarrebourg@cren-lorraine.fr

Rédaction :

**Armand BEMER**  
**Mélanie BAUSCH**

Conservatrice de la RNR  
m.bausch@cren-lorraine.fr  
Tél. 06 70 78 96 80

Directeur de la publication :  
**Alain SALVI**  
Président du CEN Lorraine

Conception :

**Studio Toucan-Toucan**

Crédit photo :

**M. BAUSCH (CEN Lorraine)**  
**D. MOENCH (Plein Air Aventure)**  
**WEILER (Morhange)**

Impression : Région Grand Est  
Dépôt légal : septembre 2016

## À noter dans vos calendriers

24 septembre 2016

**Inauguration des travaux de la réserve naturelle**

Cette inauguration est l'aboutissement de travaux d'envergure qui ont eu lieu en automne 2015. Pour de plus amples informations contacter le 03 87 03 00 90.



Créateurs d'images / tél. 03 29 39 52 62 - <http://toucantoucan.wordpress.com>

# Réserve Naturelle Régionale de la Zone Humide du Moulin

Date de création par le Conseil Régional de Lorraine :  
➤ 26 et 27 novembre 2009

Département ➤ Moselle

Communes ➤ Velving et Téterchen

Milieux ➤ Mosaïque de zones humides  
(prairies, tourbières, roselières,  
zones palustres)

Superficie ➤ 92 hectares

Gestionnaire ➤ Conservatoire d'espaces naturels  
de Lorraine

**Préambule :** la Réserve Naturelle Régionale a connu en 2015 des travaux de restauration de zone humide en lieu et place de l'étang de Velving pour une remise en conformité réglementaire (Loi sur l'eau). Pour plus d'information sur la conception du projet vous pouvez consulter le bulletin d'information n°2 disponible en téléchargement sur le site du CEN Lorraine.

Depuis la parution du dernier bulletin, il y a un an, on peut dire que beaucoup d'eau a coulé à travers la Réserve Naturelle Régionale du Moulin. C'est une banalité, répondez-vous, mais au-delà de ce cliché c'est bien une année "extra-ordinaire" que nous avons vécue. Et ceci à plusieurs titres !

Tout d'abord, parce que nous avons réussi à trouver un projet qui puisse représenter une synthèse acceptable pour l'ensemble des parties concernées.

Ensuite, parce que les travaux projetés et réalisés représentaient un véritable défi technique, original et novateur.

Enfin, parce que le résultat final semble donner satisfaction à l'ensemble des partenaires et préserve les objectifs premiers de la RNR.

Si vous avez manqué quelques épisodes de ce projet singulier, vous les retrouverez à la lecture de ce dossier richement documenté et illustré.

Que soient donc remerciés ici tous les acteurs qui ont prouvé que le dialogue et la recherche du consensus pouvaient conforter un projet mettant en valeur les richesses naturelles et patrimoniales d'un territoire, dont pourront tirer fierté tous les habitants du secteur, pour eux-mêmes et les générations à venir.

**Alain SALVI**, Président du CEN Lorraine  
et **Franck LEROY**, Vice-Président de la Région  
Grand Est, Délégué à la Solidarité Territoriale,  
à la Qualité de Vie et à la Transition  
Énergétique

# Le nouveau visage de la réserve

## Carte d'identité des travaux :

- Maître d'ouvrage / Maître d'œuvre : CEN Lorraine
- Assistance à maîtrise d'ouvrage :
  - Sinbio (Muttersholtz),
  - Cabinet DELHINGER (Kédange sur Canner)
- Période des travaux : juillet 2015 à octobre 2015
- Montant des travaux : 314 220 €
- Financement :
  - 60 % Agence de l'Eau Rhin Meuse
  - 40 % Région Lorraine
- Entreprises :
  - *Traitement de la végétation avant travaux :* Ets Clément Travaux ruraux, débroussaillage, aménagement (Saint Jean de Rohrbach)
  - *Terrassement et ouvrages :* Weiler - VINCI Construction Terrassement (Morhange)
  - *Prises d'eau :* Nature et Technique (Muttersholtz)

## Pourquoi des travaux ?

- RÉTABLIR LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DU COURS D'EAU POUR RESPECTER LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR.
- AUGMENTER LA SURFACE EN ROSELIÈRE HUMIDE POUR L'ACCUEIL DE L'AVIFAUNE.

## LES GRANDES ÉTAPES DES TRAVAUX...

- Du 31 juillet au 7 août 2015 - Préparation de la zone de chantier. Broyage de la végétation sur 12 ha dont 2 ha de boisement.



1

- Du 2 septembre au 15 septembre 2015 - Création de 800 mètres linéaires de cours d'eau.



2



3

- Les 14, 15 et 29 septembre 2015 - Pêche électrique de sauvegarde. 3 espèces de poissons inventoriées ont été déplacées de l'ancien tracé du ruisseau vers le nouveau : Chabot, Loche franche et Epinoche.

- Le 14 septembre 2015 - Ouverture de la digue pour permettre le passage du nouveau cours d'eau.
- le 12 octobre 2015 - Mise en place du pont pour permettre le franchissement du nouveau cours d'eau.



4

5



- Du 1<sup>er</sup> septembre au 13 octobre 2015 - Décapage de la terre végétale

6



- Le 20 septembre 2015 Pendant le déroulement des travaux, le CEN Lorraine a invité les habitants des villages voisins pour leur présenter le projet. L'entreprise Weiler et la Conservatrice de la RNR ont pu accueillir une vingtaine de personnes.



7



- Du 21 septembre au 11 octobre 2015 - Création de 3 ha de plan d'eau. Ces plans d'eau sont alimentés par des ouvrages nommés "prise d'eau" qui permettent de capter uniquement les eaux de crue. Pas d'empoisonnement prévu.



8

- Les réunions de chantier - Chaque semaine, le maître d'ouvrage (CEN Lorraine) a rencontré l'entreprise sur site pour faire le point sur les travaux réalisés dans la semaine et ceux prévus pour la semaine suivante.



3

Point météo : une météo particulièrement clémente pour des travaux en zones humides !

2

# Du matériel et des Hommes

La réserve naturelle a connu pendant 2 mois une activité sans précédent pour la réalisation d'une restauration de zones humides dans le respect de la réglementation de la Réserve. Au pic de l'activité, pas moins de 12 personnes par jour circulaient soit à pied, pour les géomètres et le chef de chantier, soit en véhicule pour les conducteurs d'engins de terrassement.

Malgré les difficultés dues aux conditions particulières de travailler en zone humide protégée : portance du sol faible, forte présence d'eau et d'enjeux écologiques, les hommes se sont adaptés.



Interview de M. PAPAZOGLU  
Entreprise Weiler,  
**directeur d'exploitation**  
par Armand BEMER

*Aviez-vous déjà effectué un chantier en milieu naturel ?*

Pour Weiler, il s'agit du premier chantier de ce type et d'une telle ampleur.

Par contre, notre maison mère, Vinci Construction Terrassement, en réalise régulièrement dans le cadre des projets d'infrastructures linéaires (exemple : Ligne LGV Tours-Bordeaux). En 2015, nous avons également participé à la réouverture de la Rosselle à Saint-Avold.

*Quelles ont été les principales difficultés pour votre entreprise ? Comment avez-vous réagi ?*

Outre les contraintes générées par le planning de l'opération (météo, période d'exécution, traficabilité pour les engins, mouvement des terres, ...) qui font parties intégrantes de tout chantier de terrassement, la principale difficulté rencontrée a été de bien comprendre et appréhender les attentes et le rendu souhaité par les différents intervenants sur des délais très courts.

Il est primordial de visualiser en permanence le chantier achevé tout en écoutant et en intégrant les remarques ou demandes formulées par le donneur d'ordre.

*Trouvez-vous que ce genre de chantier en "milieu naturel" est valorisant pour votre entreprise, ou bien est-ce "un chantier comme les autres" ?*

Ce type de chantier met en lumière les compétences de tous nos collaborateurs en combinant Qualité, Technicité, Productivité et Réactivité tout en travaillant dans le respect constant de l'Environnement.

Il est donc extrêmement valorisant non seulement pour notre entreprise, mais aussi pour notre profession qui n'a pas toujours bonne presse.

*Sur quel type de réalisation travaillez-vous en général ?*

L'activité de Weiler est principalement axée sur le terrassement et l'assainissement (Eaux Pluviales et Eaux Usées).

Ce cœur d'activité nous permet de construire des ouvrages aussi variés que des routes, ZAC, lagune, filtres plantés, voies ferrées, aménagement ou création de cours d'eau...

Nous avons également une activité Travaux Industriels (Génie Civil, Réseaux divers notamment) sur le site Total Petrochemicals France à Saint-Avold.

## INFO :

Période des travaux en dehors de la période de reproduction de la faune.

## Du matériel adapté pour limiter l'impact sur la zone humide

Les machines ont été inspectées avant leur entrée sur le site notamment pour éviter l'apport de toutes espèces invasives. Elles sont équipées de chenilles ou pneus basse pression pour limiter leur impact sur le sol fragile.

- **2 bulldozers équipés de chenilles (1)** : chargés de réaliser le décapage et recapage de la terre végétale et du nivellement final sur le site.
- **2 pelleteuses équipées de chenilles (2)** : chargées de la mise en forme du cours d'eau et du creusement des zones palustres.
- **2 tombereaux articulés avec pneus larges basse pression et 2 tracteurs benne (3 & 4)** : chargés du déplacement des terres creusées au niveau des zones palustres et du cours d'eau.
- **Une grue (5)** : chargée de la mise en place du pont sur le cours d'eau de Téterchen nouvellement créé.

### Quel avenir désormais pour cette zone humide ?

Suite à ces transformations la réserve va bénéficier d'une attention particulière :

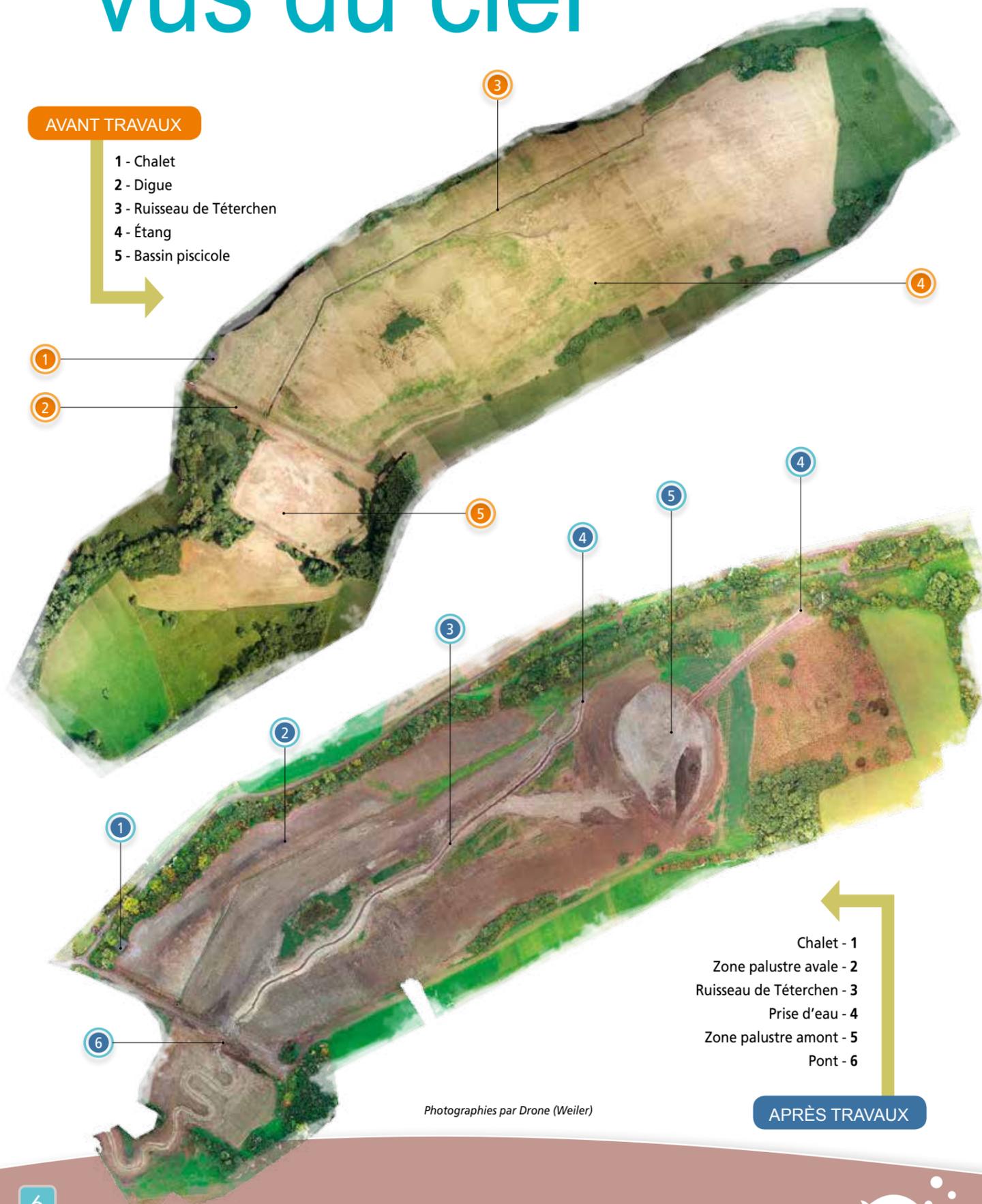
- des scientifiques afin de savoir quelles espèces vont coloniser ce nouvel espace,
- des agriculteurs pour gérer ces nouvelles zones de prairie,
- de la Conservatrice afin de vérifier chaque semaine que tout est en ordre notamment au niveau des zones palustres



# Les travaux vus du ciel

## AVANT TRAVAUX

- 1 - Chalet
- 2 - Digue
- 3 - Ruisseau de Téterchen
- 4 - Étang
- 5 - Bassin piscicole



Photographies par Drone (Weiler)

- Chalet - 1
- Zone palustre avale - 2
- Ruisseau de Téterchen - 3
- Prise d'eau - 4
- Zone palustre amont - 5
- Pont - 6

## APRÈS TRAVAUX

# Le regard d'un élu

Interview de Monsieur FISCHER  
Maire de la commune de Velving  
par Armand BEMER



*M. Fischer, vous êtes maire de Velving, donc associé directement à la RNR. Vous suivez son existence depuis le début. Comment avez-vous ressenti les premiers projets de modification de l'étang ?*

C'est avec grand plaisir que j'ai appris, il y a plusieurs années maintenant, que la zone de l'Étang du Moulin de Velving décelait une grande richesse faunistique et floristique que nous ne soupçonnions pas. Pour les habitants de notre commune, l'étang de M. Adam (NDLR : ancien propriétaire) faisait tout simplement partie du paysage. Sa grande surface en eau, bien visible depuis les hauteurs, apportait un cachet supplémentaire à notre belle campagne verdoyante. Pour avoir rencontré M. et Mme Adam, je sais combien ils tenaient à ce que cette zone reste un havre de paix, un espace de grande quiétude. Il est vrai que j'aurais souhaité valoriser cet endroit en l'aménageant en lieu de promenade. Après le décès du couple, la valorisation est devenue économique puisque la société de pisciculture Heymann a exploité le site.

Lorsque le Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine (CEN Lorraine) a fait l'acquisition du domaine d'environ cent hectares, je me suis réjoui de cette évolution. De plus, la Région a montré son intérêt pour le développement et la préservation des lieux.

Je ne vous cacherai pas que la mise à sec du plan d'eau, sans doute nécessaire, m'a pour le moins troublé. Lorsque j'ai appris que cet étang ne serait plus comme avant, le doute s'est installé.

Heureusement, les réunions nombreuses ont permis, petit à petit, de découvrir les différentes possibilités d'aménagement. Les études menées par des experts en collaboration avec

le CEN Lorraine ont permis d'aboutir au projet qui vient d'être réalisé. La visite du 26 janvier du chantier terminé m'a rassuré : il y a encore de l'eau et les projets d'animations pédagogiques, la sensibilisation à la protection de ce milieu naturel me procure un grand soulagement.

*Avez-vous eu des échos positifs ou négatifs suite à la décision de ne pas remettre l'étang en eau ?*

Comme je le signalais précédemment, l'inquiétude était générale. Chacun s'interrogeait sur l'avenir de ce site. Quel pouvait encore être son intérêt s'il n'était plus qu'un vaste espace vert ?

Pour connaître l'opinion des habitants de la commune, il faudrait, après une visite du site, organiser une enquête. Les explications de Mélanie, notre charmante conservatrice et de son nouveau collaborateur, seraient nécessaires pour comprendre le bien-fondé de l'aménagement réalisé. Il est dommage que lors des animations précédentes, il n'y ait pas eu plus de personnes intéressées. Associer les parents d'élèves du regroupement pédagogique, organiser une petite collation à la fin de la visite pourrait peut-être encourager les habitants à se déplacer. Il est difficile de trouver un endroit plus proche de chez soi qui recèle autant de richesses naturelles. Cela permettrait aussi à tous les visiteurs de prendre conscience combien il est important de préserver ce site pour les futures générations.

*Que pensez-vous du nouveau visage de cette zone suite aux différents travaux ? Avantages et/ou inconvénients.*

A l'heure actuelle, on ne peut que se projeter pour imaginer le "nouveau visage" de la zone. Le chantier vient

de s'achever. Les engins de terrassement sont partis et il faut maintenant laisser la nature agir pour donner à ce site son image définitive.

J'ai été agréablement surpris de constater que les surfaces en eau sont plus importantes que je ne le pensais. Les méandres créés en direction d'Ottonville pour ralentir le débit du cours d'eau apportent une nouveauté et un cachet très agréable à l'ensemble de la réalisation. Pour le moment, en cette période hivernale, on ne peut qu'imaginer les berges verdoyantes. Le printemps et l'été vont sans aucun doute permettre au lieu de trouver son vrai visage.

J'espère aussi que les nombreuses espèces vivantes présentes sur le site avant les travaux vont retrouver leur chemin et ne seront pas trop dépaysées. Il est certain que les perturbations dues à la ronde et au bruit des engins de chantier ont dû les déranger pendant quelques semaines. Le calme est revenu et une année vient de passer. "Venez profiter de votre nouvel écrin d'eau et de verdure", serait-on tenté de leur dire pour les encourager à se réapproprier la Réserve.

Pour répondre à la dernière partie de votre question, il faudrait que je sois un expert pour définir les avantages et les inconvénients de la réalisation. Il est, à mon avis, prématuré de se prononcer sur ce point. "Laissons le temps au temps".